

Loi Banques

M. l'Orateur: La chambre a entendu le texte de la motion. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a proposé, avec l'appui du député de Labelle:

Que le rapport annuel 1976-1977 d'Anciens combattants Canada soit renvoyé immédiatement au comité permanent des affaires des anciens combattants.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION D'USINES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion concernant une affaire urgente et très importante. Étant donné que le Canada exporte une trop grande partie de ses matières premières et que les dernières étapes de la transformation se font à l'étranger, c'est-à-dire que le Canada ne profite pas des nombreux avantages qui découlent des diverses phases de la transformation en matière d'emplois, de bénéfices et d'impôt, je propose, appuyé par le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack):

Que le gouvernement somme les exportateurs de nos matières premières d'en faire transformer une plus forte proportion au Canada, et qu'il instaure de généreux avantages fiscaux pour inciter les entreprises à construire les usines nécessaires à cet effet, étant donné que les subventions du MEER se sont avérées insuffisantes.

Une telle initiative permettrait de conserver au Canada des emplois dont nous faisons profiter les travailleurs de pays étrangers et d'offrir un bien plus grand nombre d'emplois permanents aux Canadiens. En effet, la seule chose que le gouvernement semble capable d'offrir à nos chômeurs, ce sont des emplois temporaires comme ceux qui découlent de ses programmes d'embauche.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

DEMANDE DE REMISE DE L'ADOPTION DU BILL C-16 JUSQU'APRÈS L'ENGAGEMENT DES BANQUES CONTRE UNE AIDE FINANCIÈRE AU CHILI—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Certaines banques à charte canadiennes accordent de plus en plus leur aide financière à la dictature militaire du Chili. C'est le cas entre autres de la Banque Royale, de la Banque de Montréal, de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque de Nouvelle-Écosse. Étant donné que toutes les confessions religieuses s'en inquiètent, comme l'atteste la déclaration de l'archevêque Edward Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, qui a dit que ces prêts constituaient une aide au régime «totalitaire et inhumain» du Chili et faisaient que ces banques avaient

[M. l'Orateur.]

directement intérêt à ce que la junte demeure au pouvoir, je propose, appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin):

Que la Chambre n'adopte pas le Bill C-16 prorogeant la loi sur les banques jusqu'au 1^{er} avril 1979, tant que les banques à charte du Canada n'auront pas fait la promesse formelle de cesser toute aide financière à la dictature militaire chilienne.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TARIFS

DEMANDE DE RÉDUCTION DES DROITS IMPOSÉS SUR LES POUTRES D'ACIER À LARGES AILES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question importante et urgente. Étant donné le dur coup porté à l'industrie sidérurgique de la Colombie-Britannique, qui emploie plus de 2,000 travailleurs, par l'imposition en septembre dernier d'une taxe de 30 p. 100 sur les poutres d'acier à larges ailes, en attendant la décision du tribunal antidumping sur l'appel interjeté par Algoma Steel, et étant donné surtout l'hostilité qui existait déjà à l'égard des mesures visant à protéger les industries de l'est du Canada aux dépens des régions éloignées du centre, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

● (1412)

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour rétablir ce droit à 10 p. 100 afin de protéger cette industrie de 30 millions de dollars de la Colombie-Britannique qui fournit plus de 2,000 années-hommes de travail en Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE RESTITUTION AUX PROVINCES DE L'EMPRISE DES VOIES FERRÉES ABANDONNÉES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Pour éviter une querelle entre le ministre fédéral des Transports (M. Lang) et ses homologues des quatre provinces de l'Ouest au sujet de la propriété des emprises de chemin de fer abandonnées et comme la Commission Hall a recommandé que ces emprises deviennent la propriété des provinces, vu que ces dernières sont beaucoup mieux placées pour gérer ces emprises à l'avantage des populations concernées, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):